

Conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

**Commission permanente
réunie en format élargi**

17 septembre 2018 à Nantes



Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- Focus sur les objectifs environnementaux
- Focus sur le DOGGM
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- **Calendrier**
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- Focus sur les objectifs environnementaux
- Focus sur le DOGGM
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

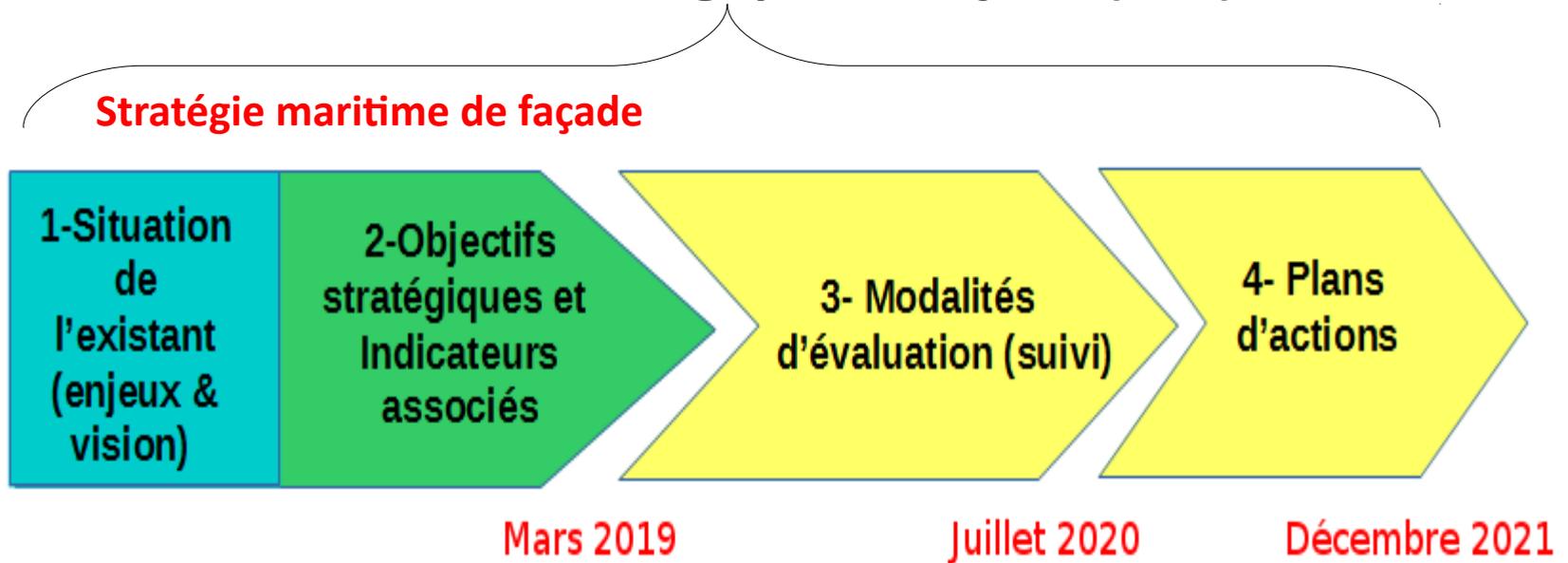
DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

Document stratégique de façade (DSF)



2 juillet : commission permanente en format élargi

17 septembre : commission permanente en format élargi

Fin septembre : envoi du projet à l'autorité d'évaluation environnementale

Jan.-fév. 2019 : consultation du public, des instances

Fév.-mars 2019 : CMF NAMO (à caler)

Avril/mai 2019 : adoption de la stratégie maritime de façade

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- **Présentation du DSF (document principal et annexes)**
- Focus sur les objectifs environnementaux
- Focus sur le DOGGM
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- **Focus sur les objectifs environnementaux**
- Focus sur le DOGGM
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

objectifs environnementaux

Version finale intégrée au DSF (V4)

- **56 objectifs environnementaux** particuliers regroupés en 15 objectifs stratégiques
- Annexe 6a – 303 pages
- Fiches descriptives associées à chaque descripteur
 - Présentation de l'enjeu et des pressions associées / de la pression et des enjeux impactés
(→ *Evaluation initiale – annexe 2a ; localisation des enjeux – annexe 5*)
 - Liste des OE associés, de leurs indicateurs et cibles
 - Préoccupations économiques et sociales
(→ *AES / Cout de la dégradation – Annexe 2b*)
 - Éventuellement justification de la cible

Évolutions des OE

- Demande de modifications majeures :

D01-HB-OE05 : Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères

D01-HB-OE07 : Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans les 3Milles

→ **définition de la cible reportée (d'ici 2021 dans le cadre de la mesure M003)**

D01-HB-OE01 : Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés

D01-HB-OE09 : Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires

→ **Modification/suppression indicateurs + cibles telles que demandées**

Évolutions des OE

- Demande de modifications majeures :

- D03-OE02** : Adapter la mortalité par pêche pour atteindre le RMD pour assurer une gestion durable des stock locaux

- **modification du libellé tel que demandé**

- !/** liste d'espèces concernées à élaborer avec les comités des pêches

- D03-OE01** : Adapter la mortalité par pêche pour atteindre le RMD pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations

- D04-OE01** : Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages

- **Renvoi à la PCP affiché mais référence au RMD conservée**

- + précision des termes employés (espèces fourrages, grands prédateurs,...)**

Évolutions des OE

- Demande de modifications majeures :

- **D01-HB-OE11** : Supprimer toute abrasion des zones les plus représentatives des habitats profonds et réduire cette pression sur les autres structures géomorphologiques du plateau

- **Libellé reformulé et réorganisation des indicateurs : plus de clarté et de précision + une cible renvoyée à 2021**

- **D01-PC-OE05** : Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance

- **demande refusée mais suppression de la référence aux protections fortes**

- **D08-OE05** : Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au dessus des seuils réglementaires (dragage et immersion)

- **demande refusée + référence aux flux de rejet remplacée par référence aux quantités de sédiments dragués**

Évolutions des OE

- Demande de modifications mineures (ajustements sémantiques) :

D01-HB-OE03 (perturbations physiques sur les habitats rocheux)

D01-HB-OE04 (perturbations physiques sur les hermelles)

D01-OM-OE07 (dérangement des oiseaux marins)

D07-OE01 (impact de la turbidité sur les ZFH)

Demands
suivies

D06-OE02 (perturbation toutes activités et habitats)

D01-OM-OE08 (prélèvement d'oiseaux par la chasse)

D01-OM-OE04 (espèces introduites sur les îles)

D02-OE05 (dissémination des ENI)

Demands
non
retenues

D05-OE01 & D05-OE02 (apports de nutriments)

demande suivie partiellement
(cohérence SDAGE précisée mais
référence aux expertises maintenues)

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- Focus sur les objectifs environnementaux
- **Focus sur le DOGGM**
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

Le DOGGM

- Rôle du DOGGM
- Références réglementaires et articulation avec le DSF
- Modalités pratiques d'élaboration
- Identification des besoins dans les deux régions
- Volumes concédés en façade
- Flux
- Besoins en sables siliceux et coquilliers
- Situation prospective en façade
- Mesures générales

Rôle du DOGGM

- Planifier et organiser l'exploitation des granulats marins
- Présenter un cadre de travail pour l'instruction des demandes d'exploitation
- Contenu du DOGGM :
 - Partie 1 : état des lieux
 - Partie 2 : échelle de sensibilité
 - Partie 3 : mesures de gestion spécifiques
 - Partie 4 : capacité de production
 - Partie 5 : orientations et mesures générales
 - Partie 6 : gouvernance, mise en œuvre et suivi

Fondement juridique

- Grenelle de l'environnement en 2008
- Stratégie nationale de gestion durable des granulats marins et terrestres et des matériaux et substances de carrières de 2012
- Mesure (M025-ATL2) du programme de mesures du PAMM 1^{er} cycle
- Intégration du DOGGM dans le DSF dont il constitue une annexe :
 - Le DOGGM est la partie du DSF qui traite des granulats marins
 - La portée juridique du DOGGM est celle du DSF
 - Opposabilité

Modalités d'élaboration

- Publication d'un guide national méthodologique en 2016 :
 - élaboré en association avec les services de l'État et les acteurs
- Échelle de travail : façades maritimes
- Pilotage DREAL, coordination DIRM
- Pour la façade NAMO :
 - Rédaction DREAL Bretagne et DREAL Pays de la Loire
 - Synthèse des travaux par la DIRM NAMO
 - Association de la profession
 - Association des divers services de l'État
 - Prise en compte des diverses participations

Identification des besoins

- Nécessité de distinguer la nature des granulats extraits :
 - Granulats marins de nature siliceuse
 - Granulats marins coquilliers
- Granulats siliceux : extraits principalement en Pays de la Loire :
 - Utilisés surtout pour la confection des bétons de qualité
- Granulats coquilliers : extraits principalement en Bretagne :
 - Utilisés surtout pour les amendements agricoles

Les volumes concédés en façade

- Sables siliceux en Pays de la Loire :
 - Volume annuel maximum autorisé :
 - **4,28** millions de tonnes par an jusqu'en 2027
 - **3,98** millions de tonnes par an entre 2027 et 2031
 - **3,45** millions de tonnes par an à partir de 2031
- Sables coquilliers en Bretagne :
 - Volume annuel maximum autorisé : **511 750** tonnes (dont 250 000 tonnes soumis à autorisation annuelle non renouvelée à ce jour)

Les flux en façade

- Flux interne :
 - Apport de sables siliceux en Bretagne :
 - **710 000** tonnes/an en provenance des Pays de la Loire
- Importations de sable siliceux :
 - **410 000** tonnes/an en provenance de Nouvelle Aquitaine vers la Bretagne
 - **470 000** tonnes/an en provenance de Nouvelle Aquitaine vers les Pays de la Loire
- Exportations de sable siliceux :
 - **225 000** tonnes/an en provenance des Pays de la Loire vers la Nouvelle Aquitaine

Les besoins en sables siliceux

- En Pays de la Loire, à l'horizon 2030 :
 - 2,6 millions tonnes/an pour le BTP
 - 350 000 tonnes/an pour agriculture (mâche nantaise)
 - Besoins estimés : **2,95** millions tonnes/an
- En Bretagne, à l'horizon 2030 :
 - **1,12** million de tonnes/an
- Solde des apports de Nouvelle Aquitaine : 655 000 tonnes/an.
- Besoins pour la façade (en millions de tonnes) :
 - $4,07 - 0,655 = \mathbf{3,415}$ millions de tonnes par an

Les besoins en sables coquilliers

- Utilisation en Bretagne pour l'amendement des terres agricoles
- Large fourchette d'estimation :
 - de 160 000 tonnes à 640 000 tonnes/an
- Entre 2010 et 2012, tonnage moyen annuel consommé : 400 000 tonnes
- A partir de 2012, tonnage annuel débarqué : 221 000 tonnes

Situation prospective en façade

- Pour les sables siliceux :
 - Besoins évalués : 3,415 millions de tonnes/an
 - Rappel des autorisations en Pays de la Loire
 - 4,28 millions de tonnes jusqu'en 2027
 - 3,98 millions de tonnes entre 2027 et 2031
 - 3,45 millions de tonnes à partir de 2031
- Besoins en sables siliceux couverts jusqu'en 2031
- Réactualisation des besoins à mi-échéance du DOGGM (2024)

Mesures générales

- Disposition 1 : aucune nouvelle concession jusqu'en 2031 pour sables siliceux
- Disposition 2 : pour sables coquilliers, vision intégrée des besoins (réflexion à engager sur le besoin agronomique, les ressources terrestres, les gisements au large, etc.)
- Disposition 3 : localisation des projets (éloignement de la bande côtière des 3 milles et trait de côte, hors EMR, élevages marins et zones fonctionnelles halieutiques)
- Disposition 4 : respect du PAMM
- Diverses dispositions visant à améliorer la connaissance du milieu marin et l'impact de l'activité d'extraction

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- Focus sur les objectifs environnementaux
- Focus sur le DOGGM
- **Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées**
- Actualité à venir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

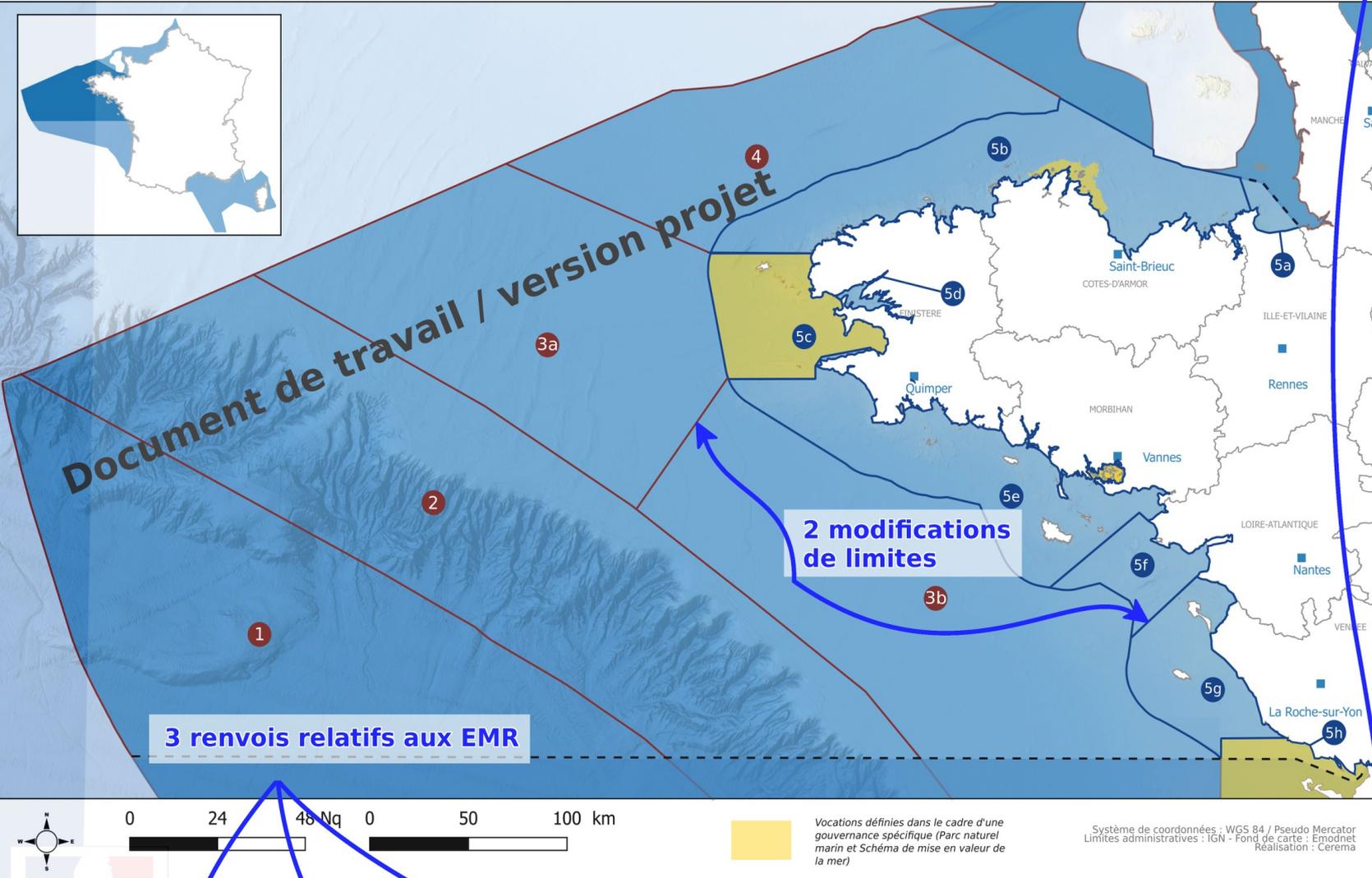
NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

V15 - septembre 2018

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade
Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones



1 Plaine abyssale
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone et à la préservation des grands cétacés et leurs ressources nourricières

2 Talus continental
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques

3a Plateau continental nord
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies renouvelables* et l'extraction de granulats marins, en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques

3b Plateau continental central¹
Priorité au développement de l'éolien flottant* et aux pêches professionnelles, en cohabitation prioritairement avec le transport maritime et l'extraction de granulats marins, en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

4 Manche occidentale²
Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement des énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins en préservant les oiseaux et les mammifères marins.

5 Mer territoriale
Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.

* en lien avec les cartes des potentiels techniques EMR (cf. annexe 0 de la stratégie maritime de façade)

¹ : Cette zone sera la première à étudier pour le développement de l'éolien flottant en tenant compte des travaux menés au niveau régional, en débordant du périmètre de la zone 3b si nécessaire.

² : Sur cette zone, l'identification de zones propices aux énergies marines renouvelables doit encore faire l'objet d'approfondissements et en débordant si nécessaire, sur la base des travaux menés au niveau régional.

5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel
Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques et la préservation des écosystèmes marins.

5b Bretagne nord
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins.
Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

5c Parc naturel marin d'Iroise
Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise).

5d Rade de Brest
Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec les pêches, les aquacultures, la plaisance et l'ensemble des activités nautiques, et le tourisme durable en assurant la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des habitats à fort enjeu écologique.

5e Bretagne sud
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec le développement des énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du massif dunaire, des habitats à fort enjeu écologique et des oiseaux marins.
Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

5f Estuaire de la Loire
Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, le nautisme et le tourisme durables, les énergies renouvelables*, l'extraction de granulats marins en préservant les forts enjeux écologiques estuariens et rétro-littoraux et le bon fonctionnement de l'interface terre-mer.

5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec le développement des énergies marines renouvelables*, le nautisme et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du massif dunaire et la préservation des habitats et espèces à enjeu écologique fort.

5h Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis).

Carte des vocations

- **Article 8 de la DCPEM** : la définition de carte des vocations est pour les Etats-membres une obligation : *"lorsqu'ils mettent en place ou en œuvre la planification de l'espace maritime, les États membres élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime qui identifient la répartition spatiale et temporelle des activités et usages pertinents, existants et futurs dans leurs eaux marines. "*
- **Les limites** sont tracées à titre indicatif, à l'échelle de la carte, s'appuyant sur des références précisées dans la fiche (juridiques, administratives, bathymétriques, géomorphologiques).

Carte des vocations

**Accompagnée de 5 fiches (zones 1 à 5)
présentant les « règles du jeu » en 5 points :**

- **synthèse de la zone** : *les limites, les secteurs écologiques associés, les masses d'eau associées DCE, les dispositifs de gouvernances, les contraintes spatiales issues d'autres processus*
- **synthèse des enjeux**
- **objectifs stratégiques associés à cette zone**
- **vocations de la zone**
- **prescriptions ou recommandations** : *prescription de non impact sur certaines composantes des écosystèmes, conditions de déroulement des activités*

Ordre du jour

Projet de stratégie maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest

- Calendrier
- Présentation du DSF (document principal et annexes)
- Focus sur les objectifs environnementaux
- Focus sur le DOGGM
- Focus sur la carte des vocations et les fiches annexées
- **Actualité à venir**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DE LA MER

NORD ATLANTIQUE

MANCHE OUEST

A venir

Chapitres 1 et 2 du DSF :

Fin septembre 2018 : envoi du projet de stratégie maritime de façade à l'autorité d'évaluation environnementale

Jan.-fév. 2019 : consultation du public et des instances et des Etats-membres voisins

Fév.-mars 2019 : CMF

=> *renouvellement des membres du CMF (y réfléchir dès maintenant au sein des structures)*

Mars-mai 2019 : amendements éventuels de la stratégie puis adoption par les préfets coordonnateurs

Chapitres 3 et 4 du DSF :

2019 : élaboration des indicateurs et des dispositifs de suivi

2020 : élaboration des plans d'actions

=> *dès 2019 inscrire à une CP un bilan de mise en œuvre du programme de mesures (actions) 1^{er} cycle DCSMM/PAMM*